



FONDS DE COMMERCE A CEDER

SUITE A LIQUIDATION JUDICIAIRE



PROCEDURE :

LJ : SAS LE BAPTISTIN

JUGEMENT DE LJ : 25 Février 2025

MANDATAIRE JUDICIAIRE : SELARL GM

CONTACT : Téléphone : 04.92.28.03.94

Courriel : etude@mj-gm.fr

Vente au visa de l'article L.644-2 du Code de commerce (Liquidation judiciaire simplifiée)

FONDS DE COMMERCE : Restaurant

ADRESSE : 147 Avenue Francis Tonner 06150 CANNES-LA-BOCCA

CHIFFRE D'AFFAIRES MOYEN DES 2 DERNIERS EXERCICES (2022 & 2023) : 360.769,00 €

LICENCE DE DÉBIT DE BOISSONS DE 4^{ème} CATÉGORIE : OUI

DELAI POUR FAIRE OFFRE JUSQU'AU : Jusqu'au Mercredi 9 Avril 2025 à 12h00

PRIX MINIMUM SOUHAITE : 100.000,00 €

BAIL :

DUREE : Jusqu'au 31/12/2025

LOYER CONTRACTUEL : 5.000,00 € Hors Taxes et Hors Charges/mois payable d'avance

LOYER ACTUEL : 8.055,06 € TTC

DEPOT DE GARANTIE : un trimestre de loyer

DESTINATION DES LOCAUX : Bar, Brasserie, Restaurant, Snack, PMU, Piano-bar, Lounge et toutes activités annexes et connexes.

DESCRIPTION :

- Des locaux commerciaux situés au rez-de-chaussée : formant partie du lot n°401 du règlement de copropriété, comportant un sas d'entrée, angle rue Louis Négrin et 147 Avenue Francis Tonner, d'une surface de 136 m²,
- Une mezzanine située au premier étage d'environ 60 m²,
- Un local situé au rez-de-chaussée d'une superficie d'environ 87 m² avec mezzanine ayant son entrée au n° 147 avenue Francis Tonner,
- Un parking situé au 1er sous-sol formant le lot N° 119 du règlement de copropriété d'une surface de 17 m² environ,
- Deux réserves situées au sous-sol formant les lots N° 117 et 118 du règlement de copropriété, d'une surface d'environ 17 m² chacune,
- Un local situé au 147 Avenue Francis Tonner - 06150 CANNES LA BOCCA, avec une entrée se situant au 147 Avenue Francis Tonner, se composant d'un local au rez-de-chaussée et d'une mezzanine, d'une surface de 87 m² (en ce compris la mezzanine).

CONDITIONS POUR FAIRE OFFRE :

DELAI : Jusqu'au Mercredi 9 Avril 2025 à 12h00 en l'étude de MOUGINS

PRIX MINIMUM SOUHAITÉ : 100.000,00 €

PIECES A TRANSMETTRE :

- Attestation bancaire de financement de l'acquisition envisagée,
- Versement (chèque remis à l'encaissement, chèque de banque ou virement) de 10% du prix, conservé par la liquidation judiciaire en cas de défaillance de la part de l'acquéreur après que son offre ait été retenue.
- Copie de la pièce d'identité de la personne physique acquéreuse ou des dirigeants de la personne morale acquéreuse,
- Extrait d'immatriculation et statuts de la personne morale acquéreuse,
- Attestation d'absence de lien de parenté ou d'alliance avec les dirigeants et associés de la SAS LE BAPTISTIN

L'ensemble des frais, honoraires et droits relatifs aux actes et formalités de cession est à la charge de l'acquéreur retenu.